



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFECTURE DE LA REGION GUADELOUPE

### RENSEIGNEMENTS A FOURNIR POUR PREPARER LE DOSSIER DE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DE L'ETAT POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN DE LA ZONE DES CINQUANTE PAS GEOMETRIQUES

( Décret n° 2000-1188 du 30 novembre 2000)

### INTRODUCTION

Ce document ne doit être rempli et renvoyé en trois exemplaires avec le dossier de demande **que si vous pouvez prouver en même temps** que :

- votre construction vous sert effectivement de résidence principale
- le bâtiment a été faite avant le 31 décembre 1994 (antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 1995)
- vos revenus net imposables sont inférieurs au plafond qui figure dans la notice d'information.

### QUESTIONS/REPONSES SUR L'AIDE DE L'ETAT

**Est-ce que l'âge de la maison et le fait que je l'habite depuis longtemps a de l'importance?**

- oui, parce que plus vous pourrez prouver que la construction et votre occupation sont anciennes, plus l'aide de l'Etat sera importante.

**Comment va-t- on me donner l'argent ?**

- *Vous ne toucherez pas d'argent*, l'aide vient en déduction du prix que vous auriez du verser sans l'aide financière.

**Quels papiers des impôts je dois donner ?**

- Vous devez fournir la feuille d'avis d'imposition concernant l'avant dernière année précédent celle de la demande de cession. En clair, si vous déposez le

dossier en 2001, vous devez fournir la feuille de 1999, si le dossier est déposé en 2002 celle de 2000, en 2003 celle de 2001, etc.

- si vous n'êtes pas imposable, il faudra fournir le certificat de non-imposition.

### **Pourquoi faire ?**

- Pour savoir si j'ai droit à l'aide, l'administration va regarder le montant du revenu net imposable qui figure sur la feuille d'impôt et le comparer à un barème (celui qui figure dans la notice explicative)

### **Qui doit faire les calculs?**

- le calcul sera fait par l'administration compétente sur la base des documents et des preuves que vous avez fournis MAIS IL NE DEVIENDRA DEFINITIF QU'APRES LA DELIMITATION DU TERRAIN PAR UN GEOMETRE.

### **A combien j'ai droit ?**

- l'aide de l'Etat est plafonnée. C'est à dire que si vous achetez plus de 400 m<sup>2</sup> l'aide sera moins forte (application au prix d'un coefficient égal au rapport entre 400 m<sup>2</sup> et la superficie réellement cédée). De plus, si le prix du terrain qui vous est vendu dépasse 160.000 francs (24.392 euros) le calcul sera fait de toute façon sur cette somme maximum.

**FORMULATION DE LA DEMANDE  
D'AIDE EXCEPTIONNELLE**

Je soussigné,

Nom : .....

Prénoms : .....

Profession : .....

Adresse : .....

Numéro de téléphone : .....

ayant demandé l'achat d'une parcelle de terrain d'une superficie de .....m<sup>2</sup>  
environ, cadastrée n°.....dans la commune de .....

**sollicite le bénéfice de l'aide exceptionnelle de l'Etat à l'acquisition de ce terrain.**

SI JE N'AI PAS ENVOYE MA DEMANDE D'AIDE FINANCIERE EN MÊME TEMPS QUE LE DOSSIER DE MA DEMANDE D'ACHAT DU TERRAIN, JE DONNE OBLIGATOIREMENT LES **DEUX** DOCUMENTS SUIVANTS:

- la copie de la déclaration d'ensemble de mes revenus de l'avant -dernière année (1999 pour une demande en 2000, 2000 pour une demande en 2001).
- la copie de l'avis d'imposition correspondant aux revenus de cette même année **ou** le certificat de non-imposition.

ET EGALEMENT LA PREUVE :

1) DE L'ANCIENNETE DE LA CONSTRUCTION , c'est à dire UN des documents suivants :

- copie de l'avis d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties
- copie de la matrice cadastrale de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- copie de la matrice cadastrale concernant les locaux d'habitation
- copie du titre de propriété ou de jouissance
- copie de la **déclaration H1 (maison individuelle)** ou **modèle H2 (immeuble collectif)** établie pour toute construction nouvelle au titre des impôts locaux auprès du cadastre copie du permis ou de l'autorisation de construire ou une copie du dossier de demande et du refus de la demande de permis ou de l'autorisation de construire daté(e) d'avant le 1<sup>o</sup> janvier 1995.
- une photographie aérienne IGN datée d'avant le 1<sup>o</sup> janvier 1995 ou la plus ancienne possible avec sa date et sur laquelle on voit la construction
- une fiche de renseignements complétée un notaire ou par le maire déclarant que la construction a été édié avant le 1<sup>o</sup> janvier 1995 et donnant l'année de construction accompagnée de copies de plusieurs autres documents les plus anciens possibles (au moins trois différents), comme par exemple: les factures d'abonnement (eau, téléphone, journaux, catalogues...a noter que les organismes ou les sociétés peuvent vous délivrer des attestations si vous avez perdu ces documents), les relevés bancaires envoyés au demandeur à l'adresse de la maison, les anciennes fiches de paye ou de versement de retraite établies au nom du demandeur et portant l'adresse de la maison, les documents anciens des organismes sociaux (Caisse Allocations Familiales, ANPE, URSSAF, ADI, etc...) et portant l'adresse de la maison, les enveloppes timbrées reçues par le demandeur à son nom et à l'adresse de la maison.

POUR LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS, CES DOCUMENTS DOIVENT ETRE PRESENTES AU MAIRE (OU AU NOTAIRE) POUR LUI PERMETTRE DE REMPLIR LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS.

IL FAUT ENSUITE ENVOYER LES DOCUMENTS PRESENTES AU MAIRE OU AU NOTAIRE AVEC LA FICHE.

2) ET DE **L'ANCIENNETE DE L'OCCUPATION**, c'est à dire **UN** des documents suivants :

une copie d'un avis d'imposition à la taxe d'habitation la plus ancienne possible. A défaut, une attestation d'inscription au rôle des impôts délivrée par les services des impôts ou une attestation de la trésorerie prouvant le paiement de l'impôt au titre de la résidence principale depuis une date la plus ancienne possible.

ou

la fiche de renseignements complétée par un notaire ou par le maire indiquant depuis quelle date vous occupez, à sa connaissance, la construction à titre d'habitation principale. La fiche de renseignement doit être accompagnée du même genre de documents que ceux indiqués pour l'ancienneté de la construction.

Fait en trois exemplaires à

date

Signature